

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-3-1

Séance du jeudi 10 décembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

BUDGET PRIMITIF 2010 - ROUTES NATIONALES (A021)

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- vote pour l'exercice 2010, au programme A021- Routes Nationales :

- en Autorisations de Programme, un montant de 1 641 000 €,
- en Crédits de Paiement, un montant de :
 - o 1 040 000 € sur le chapitre 204/20 411 "Fonds de concours à l'État";
 - o 2 500 000 € sur le chapitre 204/20 418 "Fonds de concours – Organismes publics divers".

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

1 voix contre : M. Henri STOLL
abstentions